



Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	5	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	10	aussi bien les femmes que les hommes.
Votre Caisse Desjardins	12	
La page communautaire	13	Ce bulletin d'informations est publié six
La rubrique informative	16	fois l'an par la Ville de Macamic.
Le calendrier des activités	22	
Pour nous joindre	24	Mise en pages : Ginette Labbé
		Correction : Victoire Bacon

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

Dépôt légal - Volume 16 no 3
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Madame,
Monsieur,

Au cours des dernières semaines, nous avons fait des ajouts au site Web de la municipalité afin d'offrir de nouveaux services ou opportunités à nos citoyens et aux divers utilisateurs de notre site. Voici la liste des nouveaux services auxquels vous avez maintenant accès :



- <http://www.villemacamic.qc.ca/fr/conseil-municipal/ordres-du-jour/index.cfm>
- <http://www.villemacamic.qc.ca/fr/panne-bris/>

En ce qui concerne le dernier lien, panne-bris, il doit être utilisé seulement lorsque les bureaux administratifs de l'hôtel de ville sont fermés. Ce service est mis à la disposition des contribuables seulement pour des urgences municipales et non pour signifier des choses qui peuvent attendre au prochain jour où les bureaux de la municipalité sont ouverts. Pour accéder au service panne-bris, vous devez composer le 819 782-4604, vous faites le 5 et quelqu'un vous répondra.

Aussi, nous désirons rappeler à nos citoyens que des fiches pour débloquer les conduites d'égouts sont disponibles au dépanneur L'Express, en cas de besoin.

Nous désirons vous informer que madame Myriam Audet de Macamic occupera, en remplacement de monsieur Gaétan Thibodeau, le poste d'inspecteur municipal adjoint. Ce poste est saisonnier de mai à septembre à raison de quatre jours par semaine. Madame Audet assistera les fonctionnaires pour l'émission des divers permis, les inspections sur le terrain pour la conformité des installations septiques, les permis pour la stabilisation des berges et aura en plus divers dossiers administratifs dont elle devra assurer le suivi.

Nous invitons toute la population et nos visiteurs à assister au spectacle de la fête nationale des Québécois qui se tiendra le 24 juin prochain, de 19 heures à 21 heures, au parc Tembec.

Apportez vos chaises et vos breuvages et vous pourrez apprécier les prestations du groupe composé de messieurs Jocelyn Lépine, Gaby Belzile et Gilles Parent.

Nous tenterons de nouveau cet été d'offrir des activités jeunesse à nos enfants du territoire si le nombre d'inscriptions est suffisant, car l'an passé, nous n'avions eu que quelques inscriptions, insuffisantes pour offrir le service. Comme à l'habitude, nous ferons parvenir directement dans les écoles les formulaires d'inscription.

Nous désirons vous souhaiter ainsi qu'à tous nos visiteurs une excellente saison estivale et profitez-en pour visiter nos divers attraits touristiques sur notre territoire et aussi en Abitibi-Ouest.

Recevez mes sincères salutations.

Le maire,


Daniel Rancourt



L'utilisation de l'eau potable

Bien que l'eau soit une ressource abondante au Québec et que l'approvisionnement en eau potable soit, par conséquent, un service accessible, il ne faut pas oublier qu'il faut l'utiliser à bon escient. La belle température est arrivée, nous désirons rappeler à la population l'existence du règlement No 96-431 concernant l'utilisation de l'eau potable. L'économie de l'eau et la réduction des coûts de traitement sont les grands objectifs de ce règlement; voici un résumé de ce règlement :



- ↳ Tout citoyen désirant effectuer l'arrosage de sa pelouse à l'aide d'un appareil automatique tel que tourniquet, arrosoir à balancier ou arrosoir enfoui dans le sol devra suivre les consignes suivantes :
- ↳ L'arrosage est permis, pour les numéros civiques pairs, les mardis, jeudis et samedis et pour les numéros civiques impairs, les mercredis, vendredis et dimanches, entre 19 heures et minuit.

Toutefois, l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau muni d'une fermeture automatique est autorisé en tout temps.

- ↳ Le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année entre le 15 mai et le 1^{er} septembre, entre 19 heures et 6 heures. Le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile.
- ↳ Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours, au besoin, pendant 15 jours suivant l'installation.
- ↳ Le lavage des véhicules est permis tous les jours, à toute heure, à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique.
- ↳ De plus, il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées, les trottoirs et les patios entre le 15 mai et le 15 septembre.



Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on peut consulter le règlement à l'hôtel de ville.

La Ville de Macamic sollicite donc la collaboration de la population, l'invitant à respecter ce règlement.

Vente de garage

Veillez prendre note que si vous avez l'intention de faire une vente de garage, vous devez vous procurer un permis, au coût de 5 \$, auprès de la municipalité.

COMMUNIQUÉ

Nous demandons la collaboration des agriculteurs qui doivent circuler sur les routes et les chemins ruraux afin de nettoyer la boue qui se loge sur les roues de leurs



tracteurs et de leurs remorques avant d'emprunter la route.

Nous sommes convaincus de votre entière collaboration et vous en remercions grandement.

Un simple rappel

La Ville de Macamic désire vous rappeler qu'il existe un règlement concernant les nuisances; en voici quelques articles :

Article 4 : Travaux

Le fait de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage en exécutant, entre 22 heures et 7 heures, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser une tondeuse, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.

Article 8 : Feu

- a) Le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet.
- b) Le fait d'allumer un feu d'herbe, de foin, de broussailles ou de faire brûler des tas de bois, de faire brûler à ciel ouvert des rebuts ou toute autre matière.

Article 9 : Autres nuisances

Tout état de chose ou de fait qui est susceptible de produire des inconvénients sérieux ou de porter atteinte, soit à la vie, à la sécurité, à la santé, à la propriété et au confort des personnes ou qui les prive de l'exercice ou de la jouissance d'un droit commun. L'élément nuisible peut provenir d'un état de chose ou d'un acte illégal ou de l'usage abusif d'un objet ou d'un droit et revêt un certain caractère de continuité et est intimement lié à la chose ou à l'acte.

Article 10 : Véhicules automobiles

Tout véhicule au sens du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., c. C-24.2).



Si vous désirez vous départir de vieux véhicules automobiles, il y a certains commerces qui les ramassent; vous

pouvez communiquer avec Métaux Gilles Paré au 819 783-2734 ou Métaux Richard au 819 333-4050.

Matières malsaines

Article 12

Le fait de laisser, de déposer ou de jeter des branches mortes, des débris de

démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble constitue une nuisance et est prohibé.

Article 13

Le fait de laisser, de déposer ou de jeter dans ou sur tout immeuble un ou plusieurs véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept ans, non immatriculés pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement constitue une nuisance et est prohibé.

Article 14

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de 6 pouces ou plus constitue une nuisance et est prohibé.

Quiconque contrevient à ces articles commet une infraction et est passible d'une amende.

RAPPEL

Nous désirons rappeler aux propriétaires d'animaux l'existence d'un règlement municipal qui précise, entre autres, ce qui suit :



Voici quelques articles de ce règlement :

3.2 Nombre

À l'intérieur du secteur urbain de la Ville, nul ne peut garder, dans une maison d'habitation, ou sur le terrain où est située cette maison d'habitation, ou dans les dépendances de cette maison d'habitation, **un nombre total combiné de chiens ou de chats supérieur à trois (3)**.

7.8 Médaille

La Ville de Macamic remet à la personne qui demande la licence un médaillon avec un numéro.

Le médaillon est valide jusqu'à ce que l'animal soit mort, disparu, vendu ou que le gardien en ait autrement disposé.

7.10 Port du médaillon

Le gardien doit s'assurer que le chien ou le chat porte en tout temps, au cou, le médaillon émis correspondant audit chien ou audit chat, faute de quoi il commet une infraction.

7.12 Duplicata

➤ Excréments

Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salie par les dépôts de matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique; à cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas aux chiens-guides.

➤ Place publique - tenue en laisse

Aucun chien ne peut se trouver sur une place publique, à moins qu'il ne soit tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non.

Également, nous demandons à tous les propriétaires d'un animal, soit un chien ou un chat qui n'est pas muni d'une licence de la municipalité, de procéder à son enregistrement en se rendant à l'hôtel de ville aux heures de bureau, soit de 8 heures à 16 heures 30. La licence est gratuite et est valide en permanence.

Un duplicata des médaillons perdus ou détruits peut être obtenu gratuitement.

De plus, nous désirons vous rappeler que, dans ce même règlement, il y a des races de chien interdites sur notre territoire; en voici le détail :

10.1 Races interdites



- 1) Un chien de race rottweiler, mastiff, bull mastiff;
- 2) Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 1** du présent article et d'un chien d'une autre race;
- 3) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 1** du présent article;
- 4) Un chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier,

american pitbull-terrier (p.i.h.) ou american staffordshire terrier;

- 5) Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4** de cet article et d'un chien d'une autre race;
- 6) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4** du présent article;
- 7) Un chien déclaré dangereux par le service des travaux publics de la Ville de Macamic suite à une analyse du caractère et de l'état général de l'animal.

Nous vous rappelons que l'application de ce règlement est confiée à la Sûreté du Québec.

Source : M. Denis Bédard
 Directeur général
 819 782-4604, poste 238

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Sissi impératrice, la solitude du trône
 Danny Saunders
 Tome 8 : Laura, la suite
 Louise Tremblay-d'Essiambre
 (Don Club Lions)
- Un pont qui ne mène pas à la rive
 Fernand Bellehumeur
 ➤ L'appel de l'ange
 Guillaume Musso
- Dans mes yeux à moi
 Josérito Michaud
 ➤ Là où j'irai
 Gayle Forman
- Havre des morts
 Patricia Cornwell
 ➤ À quoi ça sert de grandir?
 Harold Gagné
 (Don Club Lions)
- Les enfants de la terre
 Tome 6 : Le pays des grottes sacrées
 Jean M. Auel
 ➤ Répertoire des arbres et arbustes
 ornementaux
- L'escapade sans retour de Sophie Parent
 Mylène Gilbert-Dumas
 La bibliothèque sera fermée le 27 juillet
 et le 3 août.
- Une juste vengeance
 C. & Y. Dumont



Nouveautés (secteur Colombourg)

- Les héritiers d'Enkidiev
 Tome 3 : Les dieux ailés
 Anne Robillard
 ➤ L'appel de l'ange
 Guillaume Musso
- Mémoires d'un quartier
 ➤ Répertoire des arbres et arbustes
 ornementaux

- Les secrets du coffre bleu
Lise Dion
 - Intime ressemblance
Lisa Scottoline
 - Les ailes d'Alexanne - tome 2
Anne Robillard
 - Le trésor du Rhin
Edouard Brasey
 - Sommeil du dragon
Édouard Brasey
 - Mon papi/ma mamie
- l'automne. Un cours sur l'ordinateur sera donné.
- Gagnants des tirages de Pâques**
- Panier de chocolat : Ann Labonté
Gros lapin en chocolat : Suzanne Paré
Lapin en peluche : Noëlla Royer
- Merci à tous ceux et celles qui ont participé.



Noëlla Royer
Responsable de
la bibliothèque

La bibliothèque de Colombourg est toujours à la recherche d'un ou une bénévole pour l'heure du midi, aux deux semaines. La personne commencera à

Votre Caisse Desjardins

Résultats financiers de la Caisse

Desjardins de Royal-Roussillon pour 2010

La Caisse Desjardins de Royal-Roussillon a connu, en 2010, une croissance à tous les chapitres selon le bilan présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 26 avril 2011.

Son volume d'affaires sous gestion est passé à 136,6 M\$, une hausse de 6,2 %. L'épargne placement s'est accrue de 7,1 M\$ pour s'établir à 83,3 M\$, une hausse de 9,3 %. Le financement total de la Caisse a grimpé à 53,3 M\$, une hausse de 1,7 % et l'actif s'est accru de 6,5 M\$ pour s'établir à 79,0 M\$, une hausse de 9 % par rapport à l'an passé.

États des résultats

La Caisse Desjardins de Royal-Roussillon a réalisé des excédents avant juste valeur, impôts et ristournes de 896,7 k\$, en hausse de 14,1 %.

Les membres ont accepté, lors de l'assemblée générale annuelle, une proposition des dirigeants qui prévoit le versement d'une ristourne de 339,0 k\$. La répartition retenue s'appuie sur l'importance de l'équilibre entre la distribution des excédents, la croissance et la capitalisation.

Si la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon connaît un aussi grand succès, c'est bien sûr grâce à la confiance manifestée par les membres envers nos produits et services financiers ainsi qu'à la qualité du service offert par un personnel des plus compétents, sans passer sous silence le dévouement et le travail rigoureux de nos dix dirigeantes et dirigeants qui ont à cœur d'assurer une gestion saine et prudente de la Caisse.

La direction

Ristourne

La page communautaire

Service de garde

Message aux parents des élèves fréquentant les pavillons de Colombourg et de Mancebourg :

Inscription pour le service de garde Les Aventuriers du pavillon de Colombourg.

Renseignements de base :

Les heures de service sont de 14 heures 50 à 17 heures 30 les jours de classe, aucun service n'est donné le matin et le midi; pour les congés pédagogiques, les heures de service sont de 7 heures 30 à 17 heures 30.

Les tarifs pour les journées de classe sont de 7 \$ par jour par enfant; pour les congés pédagogiques, 20 \$ par jour par enfant (pour les enfants inscrits à temps plein).

Pour les enfants inscrits moins de 3 jours par semaine, les tarifs sont :

Pour les jours de classe : 9 \$ par jour par enfant; pour les congés pédagogiques : 20 \$ par jour par enfant.

Des frais d'inscription de 20 \$ par enfant doivent être payés avant la rentrée 2011.

Une rencontre sera faite avec les parents et l'enfant avant la rentrée.

Pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter au 819 333-8692.

Sylvie Blais, éducatrice

Fondation canadienne du rein

Nous désirons remercier la population de Macamic pour sa grande générosité lors de notre campagne de financement au mois de mars dernier; nous avons recueilli 2 819,60 \$. Un grand merci à tous les bénévoles.

Bon courage à nos dialysés et n'oublions pas de signer notre carte de dons d'organes, si ce n'est déjà fait.

Source : Lévis Trottier

Fête des Pères

Dîner de la fête des Pères au profit de la fabrique Saint-Jean de Macamic, le 19 juin 2011, à midi, au sous-sol de l'église.

Au menu :

Fèves au lard, saucisses, jambon, bologne, œufs, pancakes, pommes de terre.

Il y aura plusieurs tirages.

Coût : 12 \$ adultes
5 \$ enfants de 10 ans et moins

Vente de garage

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de la vente de garage de la fabrique Saint-Jean de Macamic, soit par le don d'articles, la préparation de la vente, la vente d'articles, de billets, de pâtisseries, etc.

Je voudrais remercier le Cercle des Fermières de Macamic pour la confection de la catalogue que nous avons fait tirer et pour toutes les pâtisseries qu'elles nous ont apportées pour la vente.

Félicitations à madame Denise Thériault de Macamic, gagnante de la catalogue tissée par les Fermières de Macamic.

Je voudrais remercier le Mouvement des Femmes chrétiennes de Macamic pour

toutes les pâtisseries qu'elles nous ont apportées pour la vente.

Le montant net de la vente de garage de cette année est de 2 909,70 \$.

Merci et à l'an prochain.

Daniel Labbé, marguillier
Responsable de la vente de garage

Horaires des pèlerinages dans nos cimetières du secteur Macamic

Authier : samedi 4 juin à 15 heures, suivi de la messe

Authier-Nord : samedi 11 juin à 15 heures, suivi de la messe

Poularies : dimanche 19 juin à 14 heures
Macamic : dimanche 31 juillet à 14 heures

Laferté : samedi 13 août à 13 heures

Languedoc : samedi 13 août à 14 heures

Taschereau : samedi 13 août à 18 heures 15, suivi de la messe

En cas de pluie, les célébrations se feront à l'église, sauf à Laferté où elle aura lieu à la salle des loisirs et à Languedoc, à la salle communautaire.

À Macamic, le 12 juin, à 14 heures, il y aura célébration de l'onction des malades à l'église.



Le pèlerinage que nous faisons dans notre cimetière est un temps de prière et de partage de la Parole de Dieu en présence des personnes qui reposent dans la paix de Dieu. Cette visitation sur cette terre sacrée est aussi un geste de foi et d'amour que nous posons pour nos défunts que nous aimons. Soyons nombreux à venir les visiter.

Léandre Lapointe, ptre-curé

Jardin communautaire

Le jardin communautaire sera bientôt prêt pour les semences.

Toutes les personnes qui avaient une parcelle de terrain l'an dernier doivent confirmer leur retour ou non au 819 782-4871.

S'il y a des personnes intéressées pour un terrain au jardin, veuillez donner

Rubrique



vos noms au même numéro de téléphone.

Les responsables du jardin communautaire vous souhaitent des rencontres enrichissantes, des fleurs et des légumes en abondance ainsi qu'un très bel été.

**Diane et Lucien Nicol
Responsables**

Club de l'Âge d'Or Secteur Colombourg

Suite aux élections du 28 avril dernier, nous désirons vous annoncer que le bureau de direction est demeuré le même, soit :

Madeleine Poulin, directrice
Phydime Bédard, directeur
Pierre Bédard, directeur
Jean-Claude Poulin, vice-président
Jacqueline Bédard, trésorière
Marie-Rose Vezeau, secrétaire
Suzanne Nantel, présidente

Source : Suzanne Nantel

informatives

Pour la sécurité des aînés : le programme *Aîné-Avisé*

Aîné-Avisé est un programme d'information et de sensibilisation sur les abus et les fraudes perpétrés envers les aînés. En collaboration avec la Sûreté du Québec, le secrétariat provincial du Réseau FADOQ a formé une dizaine de personnes en Abitibi-Témiscamingue qui deviendront des sources d'information sur le programme *Aîné-Avisé*. Depuis quelques semaines, madame Valérie Perron coordonne l'organisation de séances d'information en collaboration avec la Sûreté du Québec. Déjà deux séances d'information sont à l'agenda, une à Témiscaming et l'autre à Rouyn-Noranda.

Les clubs affiliés et non affiliés, les organismes communautaires, les résidences privées ou tout autre groupe désirant recevoir une séance d'information ainsi que les personnes intéressées à devenir bénévoles peuvent s'adresser à madame Valérie Perron en composant le 819 768-2142.

Le site www.fadoq.ca/aineavise/fr vous permettra d'avoir un aperçu des capsules

vidéo qui présentent quelques-unes des formes que peuvent prendre les abus et les fraudes envers les aînés.

Vous pourrez également y trouver des ressources et des références pour vous guider si vous croyez être victime ou témoin d'abus ou de fraude envers un ou des aînés. Enfin, la ligne gratuite Aide-Abus-Aîné au 1 888 889-ABUS (2287) peut être d'un grand secours.

**Source régionale :
Valérie Perron, coordonnatrice
FADOQ Abitibi-Témiscamingue
819 768-2142**

**Chronique verte de la MRC
d'Abitibi-Ouest**



**MRC
D'ABITIBI-OUEST** **Ça tombe PILE!**

Sous le thème **Ça tombe PILE!** la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (MRC) a conclu une nouvelle entente avec l'organisme Jour de la Terre; cette nouvelle entente

permet l'installation de collecteurs de piles usagées sur le territoire.

Ce projet est rendu possible grâce à la contribution du Fonds Éco IGA et Jour de la Terre qui octroie gracieusement dix

(10) collecteurs de piles. Pour sa part, la MRC d'Abitibi-Ouest s'est engagée à répartir ces collecteurs de façon stratégique sur son territoire et à disposer des piles usagées ainsi récoltées de façon sécuritaire pour l'environnement.

Toutes vos piles, qu'elles soient rechargeables ou non, peuvent être déposées dans l'un ou l'autre de ces collecteurs, et à Macamic, il est placé à l'hôtel de ville.

Pour connaître la localisation de chacun des autres collecteurs de piles usagées, nous vous invitons à consulter la liste disponible sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest au www.ao.ca sous la rubrique Environnement de la page des nouvelles.

Pour en savoir plus sur le Fonds Éco IGA, nous vous invitons à consulter le site Internet suivant : www.fondsecoiga.org

Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) et Écocentre
15, boulevard Industriel à La Sarre

Ouvert du lundi au samedi de 8 heures à 16 heures.



Saviez-vous :

Au Québec, une personne élimine en moyenne annuellement une masse de 0,165 kg de piles usagées. C'est donc dire que dans la MRC d'Abitibi-Ouest, 3 500 kg de piles sont éliminés chaque année.

Puisqu'elles contiennent des métaux lourds, les piles ne doivent pas se retrouver dans nos poubelles; en les apportant aux endroits appropriés, nos vieilles piles seront récupérées.

Source : RECYC-QUÉBEC

Modifications : Ville de Macamic

Office municipal d'habitation

À louer : 3½ pour personnes de 50 ans et plus

Prix : 25 % du revenu

Logements situés au :
681, 2^e-et-3^e Rang Ouest (secteur Colombourg) et 92, Principale Nord à Macamic

Vous pouvez communiquer avec Suzanne au 819 787-6340 et laisser votre nom et votre numéro de téléphone.

La Sûreté du Québec vous informe

Tournoi de golf de la justice

Chaque année, le réseau de la justice de l'Abitibi-Témiscamingue organise un tournoi de golf afin d'amasser des fonds pour un organisme communautaire de la région. **Cette année, ce tournoi aura lieu à La Sarre, au Club de golf Beattie, le 25 juin 2011.**

L'organisme parrainé est celui des Grands Frères et Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest dans lequel deux policiers de La Sarre sont impliqués; au nom de cet organisme, nous sollicitons votre aide afin d'amasser des fonds. Tout don en argent leur sera directement remis et un reçu d'impôt est disponible. Vous pouvez aussi contribuer en offrant un prix de présence; il sera remis au



hasard parmi tous les joueurs inscrits.

Qui participe? Des juges, des procureurs de la couronne, des employés du palais de justice, des agents de probation, des

employés du Centre de détention ainsi que ceux du CAVAC, la DPJ, les contrôleurs routiers et les employés civils et les policiers de la Sûreté du Québec de l'Abitibi-Témiscamingue.

Quel est le mandat des Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Abitibi-Ouest? Ils font une différence dans la vie de ces jeunes par des programmes de mentorat axés sur un bénévolat de grande qualité. Les jeunes ciblés proviennent de milieu monoparental et sont âgés entre 6 et 16 ans. Cet impact est d'envergure et le nombre de demandes ne cesse de croître. Toute aide financière contribuera à assurer la qualité du recrutement et à développer les services de l'organisme.

En faisant un don pour les Grands Frères et Grandes Sœurs, **une visibilité vous est promise lors de l'événement, selon sa valeur. Les dons seront affichés par catégorie dans la salle principale du Club de golf ainsi que dans le journal Le Citoyen et/ou l'Abitibi-Express.** Ils seront affichés de la façon suivante :

50 \$ à 99 \$, de 100 \$ à 499 \$, de 500 \$ à 999 \$, de 1000 \$ à 2000 \$ et 2000 \$ et plus. Tout don de plus de 750 \$ vous permet d'envoyer un représentant afin de bénéficier de la partie de golf ainsi que

d'un bon repas en fin de journée. Le chèque doit être libellé au nom de : Tournoi de golf de la justice 2011. Vous pouvez faire parvenir vos dons à la Sûreté du Québec, 35, av. Langlois, La Sarre, (Québec) J9Z 3K2 ou communiquer avec nous.

Chrystel Jubinville, agente de patrouille
**35, av. Langlois, La Sarre (Québec)
 J9Z 3K2**
Téléphone : 819 333-2377

MACAMIC aura sa politique familiale municipale

Le conseil municipal de Macamic a décidé, par résolution, de se doter d'une politique familiale municipale (PFM). Cet outil de travail permettra aux élus municipaux et aux organismes locaux de démontrer leur volonté d'agir en faveur des familles, ce qui permettra d'influencer leurs actions et leurs décisions en fonction de la famille.

Pour ce faire, un Comité Famille a été formé pour réaliser ce projet; des

bénévoles qui ont à cœur la qualité de vie familiale de notre municipalité font partie de ce comité.

Ce comité se compose de :

Daniel Rancourt, Louis Proulx, Véronique Gilbert, Linda Gauthier, Pascale Morin, Brigitte Roy, Sylvie Bruneau, Marco Desforges, Charlene Parent, Shanny Gagnon, Carole Frenette, Noëlla Royer, Denise Champagne, Lina Lafrenière et Laurier Parent, *chargé de projet*.

Nathalie Pouliot et Caroline Gamache sont membres de soutien.

Ce comité a le mandat de bâtir cette politique et de présenter un plan d'action qui répond aux besoins des citoyens de Macamic. Ce plan d'action comprendra des suggestions de projets municipaux qui favorisera l'amélioration de la vie familiale à Macamic et, par le fait même, pourrait influencer la décision de nouveaux arrivants à s'installer chez nous. Une consultation populaire par sondage est prévue à l'automne; il n'en tiendra qu'à vous de faire valoir vos commentaires et vos suggestions.



Nous en sommes au début du projet, une rencontre a eu lieu le 16 mai dernier et la suivante, le 6 juin 2011. Si vous avez besoin de plus de renseignements, vous pouvez me joindre au bureau de l'hôtel

de ville au numéro 819 782-4604, poste 250. Les membres du comité peuvent aussi vous renseigner ou recevoir vos suggestions.

Nous vous tiendrons au courant des développements du dossier.

Laurier Parent, chargé de projet PFM

COMMUNIQUÉ

La saison pour effectuer la vidange ou le traitement des fosses septiques est débutée depuis mai et se poursuit jusqu'au 28 octobre 2011.

D'un commun accord, les conseillers et les conseillères de comté de la MRC d'Abitibi-Ouest convenaient d'encourager et de publiciser le service (traitement/vidange) en vous offrant le tirage d'une vidange gratuite ou d'un traitement gratuit lors de la prochaine vidange de votre installation septique si vous prenez rendez-vous **avant le 19 août 2011**, que vous faites vidanger **avant le 16 septembre 2011** et que vous

payez **avant le 3 octobre 2011**. Pour plus de détails concernant le tirage, veuillez communiquer avec la MRC d'Abitibi-Ouest au 819 339-5671.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- ➔ vidange ou traitement de fosses;
- ➔ nettoyage de regards (mainholes);
- ➔ vidange de toilettes sèches;
- ➔ vidange de bassins (gros volume).

Réservez dès maintenant en composant le 819 339-5671, poste 221.

Service de garde en milieu scolaire

Suite au sondage envoyé dans la semaine du 9 mai 2011, nous désirons vous informer des résultats de ce dernier.

Sur les 161 élèves fréquentant notre pavillon, nous avons reçu 52 réponses (élèves) suite au questionnaire, ce qui représente 32 %. Parmi ces 52 réponses, 16 se sont avérées positives, 14 occasionnelles et 22 négatives.



Considérant ces résultats, je me vois dans l'obligation de vous informer qu'il n'y aura pas de service de garde en

milieu scolaire au pavillon Tremblay pour l'année scolaire 2011-2012. La politique pour un service de garde en milieu scolaire, de la commission scolaire, stipule qu'il faut au moins 20

élèves, à temps plein, 5 jours par semaine, pour pouvoir autofinancer ce service. Il est clair que nous ne pouvons pas ouvrir un service de garde avec 16 élèves seulement.

Je remercie tous les parents qui ont bien voulu répondre au questionnaire. Je suis désolée pour les parents qui désiraient un service de garde pour l’an prochain. Ce souhait se réalisera peut-être un jour!

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Linda Gauthier, directrice



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA
GESTION DES DÉCHETS

RAPPEL IMPORTANT

**Pour les territoires de l’ancienne Ville
et de l’ancienne paroisse de Macamic**

Afin de faciliter la collecte et d’éviter des blessures, nous vous demandons de placer **les bacs les roues vers le chemin**, sinon ils ne seront pas vidés.

**Pour le territoire du secteur
Colombourg**

Pour le secteur Colombourg, c’est le contraire, les roues des bacs doivent être **vers votre cour** car le camion est muni d’un bras mécanique.

Pour tous les territoires

Vous ne pouvez déposer des objets ou des sacs à ordures à côté des bacs car ils ne seront pas ramassés. Il est également très important de mettre vos bacs au chemin la veille de la collecte, car l’horaire de cette dernière peut varier.

Merci de votre précieuse collaboration.

Information : Joëlle Rancourt
819 782-4604, poste 223

Jun	13	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	24	Spectacle de la fête nationale des Québécois au parc Tembec de 19 heures à 21 heures
Juillet	11	Réunion du conseil municipal à 19 heures
Août	8	Réunion du conseil municipal à 19 heures

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic. 2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

Bingo tous les mardis à 18 heures 45
 Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines
 Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mardi de 11 heures 30 à 13 heures
 Le mercredi de 11 heures 30 à 16 heures
 et de 19 heures à 20 heures 30.

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et
 de 19 heures à 21 heures.

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 11 août 2011, **la date limite pour apporter vos textes est le 15 juillet**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819 782-4283.

Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30.

Le numéro de téléphone est le	819 782-4604	Poste
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Richard Michaud	Surintendant des travaux publics et usines	224 ou 239
Madame Ginette Labbé	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Myriam Audet	Inspectrice municipale adjointe	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Madame Lucette Bastien	Responsable des 2 bingos hebdomadaires	231
Monsieur Ghislain Deschênes	Chargé de projet	225
Monsieur Laurier Parent	Chargé de projet - Politique familiale	225
Télécopieur Ville de Macamic		819 782-4283

SERVICES D'URGENCE

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24h : Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance		9-1-1

EMPLOYÉS DU GESTIONNAIRE PRIVÉ DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur	233
Madame Ginette Tremblay	Secrétaire du gestionnaire	231
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs Horaire des activités		2
Cercle des Fermières		232
Télécopieur Centre Joachim-Tremblay		819 782-4464

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame Suzanne Poliquin	819 787-6340
-------------------------	--------------

CLUB DE LA FRATERNITÉ

Madame Pauline Goulet	819 782-4866
-----------------------	--------------

24
 Adresse électronique : macamic@mrcao.qc.ca
 Site internet : www.villemacamic.qc.ca